

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, WAITASRECK, BOCK, MARTINET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM. HATTERER, SOULIER
MME BRENOT

Monsieur Camus est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 07 mai 2024
2. Délibération portant sur l'organisation du temps de travail (1607h).
3. Délibération portant sur la demande de fond de soutien aux investissements communaux par la Communauté Urbaine du Grand Reims.
4. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 07 mai 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération portant sur l'organisation du temps de travail (1607h). (Délibération 2024-06-21D)

Monsieur le Maire indique que suite au courrier de Monsieur le préfet en date du 21 mai, il convient de prendre une délibération sur le suivi de la mise en œuvre des dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique portant abrogation des régimes dérogatoires de travail au sein de la fonction publique territoriale.

L'article 47 de la loi n°2019-829 du 6 août 2019 a abrogé les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui permettaient aux collectivités et à leurs groupements de maintenir, sous certaines conditions, les régimes de temps de travail antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001 et qui dérogeaient à la règle des 1607 heures annuelles.

Monsieur le Maire précise que conformément à la loi précitée, les nouvelles règles relatives au temps de travail des agents sont déjà en application.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

3 / Délibération portant sur la demande de fond de soutien aux investissements communaux par la Communauté Urbaine du Grand Reims (Délibération 2024-06-22D)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction de la salle d'activité peut entrer dans les opérations éligibles pour bénéficier de l'attribution d'une subvention au titre du fonds de soutien aux investissements de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La condition est que les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le 1er juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle :

- que le coût total HT de l'opération est de 279 140 € HT,
- au titre de la DETR une subvention est allouée à la commune pour un montant maximum prévisionnel de 97 809€
- au titre du dispositif « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » la Région Grand Est accorde une subvention de 25 640€.

Compte tenu de cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la CUGR le versement d'un fond de soutien destiné à l'investissement de la commune pour la construction de la salle d'activité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4 / Questions diverses

- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le terrain vendu chaussée Sainte Anne.
- La remise du diagnostic des travaux de l'Église est prévue le mercredi 16 octobre.
- Monsieur le Maire informe avoir été une nouvelle fois alerté sur la vitesse excessive des véhicules dans la rue du Général Leclerc. Un radar pédagogique nouvelle génération sera installé prochainement.
- L'audition de piano aura lieu le 26 juin.
- Les élections législatives auront lieu le 30 juin et le 07 juillet 2024, d'après le décret 2024-527 les demandes d'inscription sur les listes électorales faites après le 9 juin 2024 ne peuvent être prises en compte pour lesdites élections.
- La commission travaux se réunira en septembre.
- La ligne express 1 (Reims Gare Clairmarais - Cormicy) sera en place à compter du 2 septembre 2024 du lundi au samedi toutes les 50 minutes de 6h45 à 20h (arrêt de bus prêt de l'Église).
- La commune est toujours à la recherche de bénévoles pour assumer l'embellissement du village (entretien des massifs...).

Tour de table :

- Monsieur Martinet informe que les tables de pique-nique vont être mises en place mercredi 26 juin. Des câbles sont endommagés entre le 5 et 7 chaussée Sainte Anne et enfin il remarque une baisse de pression de l'eau chaussée Sainte Anne.
- Madame Waitasreck indique que le Comité des fêtes manque de bénévoles pour la fête nationale qui aura lieu le 13 juillet à partir de 19h00.
- Monsieur Grimplet demande ce que va devenir le terrain de Beach Volley. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Fergeau signale à nouveau que beaucoup de véhicules sont en sens interdit allée des prévôtés.
- Monsieur Child informe que l'école et l'APEEP organise une kermesse festive le 02 juillet 2024.

Prochain Conseil Municipal prévu le 04 juillet 2024

La séance est levée à 21h30

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT ABS	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK